

Commission paritaire du 18 mars 2022

Salaires minima conventionnels 2022 1% ou bien rien, telle est la proposition des employeurs

La mobilisation continue

Chers Camarades,

Vendredi matin s'est tenue une réunion de la Commission paritaire portant notamment sur les salaires.

Vous trouverez ci-dessous la déclaration préalable, lue au nom de l'intersyndicale regroupant l'ensemble des organisations syndicales, en début de réunion.

DECLARATION PREALABLE à la réunion de la CMPPNI du 18 mars 2022

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants des organisations patronales,*

L'ensemble des organisations syndicales représentatives des salariés de la branche Prévention et Sécurité fait du sujet des salaires 2022 SA priorité sociale.

La proposition proposée à signature ce jour est rejetée par l'ensemble des organisations syndicales.

Suites aux annonces du GES dans les médias, avec l'aval de toutes les organisations patronales représentatives, d'intégrer la prime d'ancienneté au salaire minima conventionnel, les organisations syndicales expriment un refus total de voir remise en cause ladite prime.

Cette remise en cause unilatérale, pour l'ensemble des organisations salariales représentatives de la branche, n'est pas négociable.

Les employeurs restent sur leur position et refusent d'aller au-delà des 1% mis sur la table au motif d'impossibilité de réviser les contrats avec les clients !

L'intersyndicale, après des échanges nombreux, n'a pas abordée les autres points à l'ordre du jour.

FORCE OUVRIÈRE a rappelé que les augmentations doivent être immédiates, les besoins étant immédiats.

Il a été abordé la problématique de l'intégration de la prime d'ancienneté dans les salaires dans le cadre de la révision de l'accord de classifications.

Les employeurs veulent sa disparition au motif que cela est difficile pour eux lors des appels d'offres de coter les contrats. Ne connaissant pas le nombre et le montant des primes d'ancienneté versées sur le site, ils peuvent sous-coter la proposition commerciale et gagner le marché alors qu'il sera déficitaire et, ne connaissant pas cette variable, l'entrant est en position défavorable par rapport au sortant

Les employeurs évoquent aussi le fait que la prime d'ancienneté serait un motif pour licencier des salariés lors des reprises du personnel !

FO a indiqué qu'il n'était pas question de supprimer la prime.

FO a aussi rappelé que pour elle, l'accord de révision des métiers repères en cours de renégociation ne sera terminé que lorsque les formations liées aux métiers seront finalisées.

Pour FO, il est nécessaire de négocier pour les salariés dans l'emploi. On ne doit pas les sacrifier en supprimant et modifiant des "avantages" pour attirer de nouveaux entrants dans la branche.

C'est dans ce cadre d'absence de revalorisation des salaires minima conventionnels pour 2022 que l'ensemble des organisations syndicales de la branche organise une nouvelle journée de grève le 1^{er} avril.

Un rassemblement est prévu sur la plateforme de Roissy Charles de Gaulle pour les salariés de la sûreté aérienne et tous les salariés de la sécurité privée de l'Île de France.

FO

**PRÉVENTION SÉCURITÉ
PROFESSION RÉGLEMENTÉE
180 000 SALARIÉS
78 % DE PRÉCAIRES**

CGT
Syndicat national des
Électriciens, Chauffeurs
et Plombiers
Syndicat des Électriciens
Syndicat des Chauffeurs
Syndicat des Plombiers

Cfdt
Syndicat
National des
Électriciens, Chauffeurs
et Plombiers

FO
Syndicat national des
Électriciens, Chauffeurs
et Plombiers

CFTC
Syndicat
National des
Électriciens, Chauffeurs
et Plombiers

**CPE
CPC**
Syndicat
National des
Électriciens, Chauffeurs
et Plombiers

JMI
Syndicat
National des
Électriciens, Chauffeurs
et Plombiers

Sud
Syndicat
National des
Électriciens, Chauffeurs
et Plombiers

**POUR DE VRAIS
SALAIRES TOUT DE SUITE !**

**POUR TOUS LES
SALARIÉS !**

**POUR EN FINIR AVEC LA
PRÉCARISATION !**

**le 1^{ER} AVRIL
RASSEMBLEMENT
ÎLE-DE-FRANCE
AÉROPORT
CHARLES DE
GAULLE**

LE 1^{ER} AVRIL TOUS EN GRÈVE, PARTOUT

